



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
21 novembre 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Développement social : développement social
y compris les questions relatives
à la situation sociale dans le monde
et aux jeunes, aux personnes handicapées
et à la famille

Conseil économique et social
Session de 2018
27 juillet 2017-26 juillet 2018
Point 19 b) de l'ordre du jour
Questions relatives aux droits de l'homme :
développement social

Réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et mécanismes mis en œuvre pour y donner suite

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui fait suite à la résolution [71/163](#) de l'Assemblée générale, met l'accent sur les initiatives prises récemment par les États Membres, les entités des Nations Unies et la société civile en vue d'atteindre les objectifs de l'Année internationale de la famille et de mettre en place les mécanismes requis pour y donner suite. Il a pour objet de contribuer à l'échange systématique de bonnes pratiques concernant l'élaboration de politiques en faveur de la famille.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/163, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-treizième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, un rapport sur la réalisation et le suivi des objectifs de l'Année internationale par les États Membres et les institutions et organismes des Nations Unies.

2. Dans cette même résolution, elle a demandé aux États Membres et aux institutions et organismes des Nations Unies, en consultation avec la société civile et les autres parties prenantes, de continuer à transmettre des informations sur les activités qu'ils mènent pour concourir à la réalisation des objectifs de l'Année internationale et à leur suivi, et notamment sur les pratiques qui leur semblent bonnes, afin que ces informations soient incluses dans le rapport du Secrétaire général.

3. Donnant suite à cette résolution, le Secrétariat a adressé une note verbale aux États Membres, ainsi qu'aux institutions et organismes des Nations Unies, par laquelle il s'enquerrait des initiatives prises aux fins de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et de la mise en place de mécanismes pour y donner suite. Des réponses ont été reçues des pays suivants : Autriche, Azerbaïdjan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chili, Colombie, Costa Rica, Djibouti, El Salvador, Fédération de Russie, Grèce, Hongrie, Jordanie, Malte, Mozambique, Pérou, Philippines, Rwanda et Swaziland. Ont également répondu l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Les informations par pays présentées dans la partie II du rapport sont tirées des réponses reçues des États Membres.

4. Le présent rapport est à lire en parallèle avec le rapport intitulé « Réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et mécanismes mis en œuvre pour y donner suite », publié en juillet 2017 (A/72/166), qui souligne l'importance que revêtent les politiques de la famille dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et dans lequel sont examinées les politiques mises en œuvre pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille, l'égalité des sexes ainsi que l'intégration sociale et la solidarité entre les générations.

II. Politiques et programmes appliqués par les pays en faveur de la famille dans l'optique des objectifs de l'Année internationale de la famille et mise en place de mécanismes pour y donner suite

A. Institutions et dispositifs nationaux aux fins de la conception, de l'exécution et du suivi des programmes et politiques en faveur de la famille

5. Renforcer la capacité des institutions nationales de formuler et de mettre en œuvre des politiques en faveur des familles et d'en suivre l'application, ainsi que de faire face aux problèmes qui touchent celles-ci, constituait l'un des principaux objectifs de l'Année internationale de la famille (1994). Certains États Membres se sont attachés à renforcer les institutions nationales chargées de l'application de ces politiques. Dans certains cas, la mise en œuvre de ces dernières a été intégrée dans les travaux de plusieurs organismes qui s'occupent de l'égalité des sexes, des enfants, des jeunes et des personnes âgées. Plusieurs pays ont également élaboré, à

l'échelle nationale, de nouveaux plans à long terme ou des lignes d'action stratégiques visant à améliorer le bien-être des familles.

6. Au Brunéi Darussalam, le Comité spécial des femmes et de l'institution familiale a pour objet de mieux coordonner l'action menée au niveau national en vue de promouvoir et de défendre les droits des femmes et l'institution familiale. Composé des secrétaires généraux des principaux ministères, il est chargé de recommander des politiques, des textes de loi et des plans d'action touchant les femmes et les questions relatives à la famille. Il examine et analyse régulièrement ces politiques et coordonne leur mise en œuvre par les organismes compétents. Il veille également à ce que les questions relatives à la problématique hommes-femmes et à la famille soient prises en compte dans l'ensemble des politiques nationales et des dépenses publiques.

7. À Malte, le Comité pour le raffermissement de la famille, qui relève du Ministère de la famille, des droits de l'enfant et de la solidarité sociale, prête conseil aux pouvoirs publics quant aux mesures à prendre pour promouvoir le bien-être des familles, et il est l'instance où débattre des questions relatives à la famille. Il étudie l'incidence de la législation sur la famille et, le cas échéant, propose de nouveaux textes de loi visant à défendre les droits fondamentaux de tous les membres de la famille. Il examine aussi les effets de la conjoncture économique sur les familles, ainsi que l'ensemble des services de protection sociale et des avantages fiscaux pour s'assurer qu'ils consolident la cellule familiale. Enfin, il s'emploie à promouvoir et à garantir l'intégration des politiques sociales et familiales à tous les niveaux de la société.

8. Au Pérou, la Commission permanente intersectorielle, à laquelle participent les représentants de plusieurs ministères, est chargée d'exécuter le Plan national d'appui à la famille (2016-2021) (Plan nacional de fortalecimiento de las familias). Celui-ci préconise la prise en compte, dans la gestion des affaires publiques aux niveaux national, sectoriel, intersectoriel, intergouvernemental et interinstitutionnel, de la diversité socioculturelle des familles. Il vise également à renforcer l'aptitude des membres de la famille à s'acquitter de leurs responsabilités sur le plan économique ainsi que de leurs tâches en matière d'éducation, de socialisation, de prestation de soins et de protection.

9. Dans la Fédération de Russie, la stratégie nationale relative à la famille (2014-2025) vise particulièrement à accentuer le rôle de la famille dans la société et à renforcer celui des parents, en mettant l'accent sur les valeurs traditionnelles. Le Conseil de coordination, composé de représentants des pouvoirs exécutif et législatif, ainsi que de la société civile, s'occupe de mettre en œuvre la politique de la famille.

10. Au Rwanda, le Ministère du genre et de la promotion de la famille, le Conseil national des femmes, l'Observatoire du genre, le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation ainsi que l'Office rwandais de développement de la main-d'œuvre sont chargés de mettre en œuvre diverses politiques relatives à la famille. Le Programme Vision 2020 et les stratégies d'exécution à moyen terme y afférentes placent la famille au cœur du développement et font de la protection de l'enfance et de l'égalité des sexes des conditions préalables à la réalisation d'un mode de développement équitable et durable pour tous.

B. Politiques de la famille visant à lutter contre la pauvreté, la faim et l'exclusion sociale

11. Les États Membres ayant répondu ont adopté un certain nombre de politiques de réduction de la pauvreté axées sur la famille, conformément au premier grand objectif fixé au titre du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui consistait à élaborer des politiques et des programmes permettant de lutter contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale. Compte tenu des aspects multidimensionnels de la pauvreté, les efforts menés pour la faire reculer sont souvent centrés sur l'éducation, la santé, l'emploi, la sécurité sociale, les moyens de subsistance et la cohésion sociale. Les dispositions législatives en matière de sécurité sociale, y compris les allocations pour enfant à charge et les prestations de retraite, figurent en bonne place dans les objectifs que se fixent bon nombre de pays pour réduire la pauvreté.

12. En Autriche, un régime d'allocation forfaitaire pour enfant à charge a été mis en place à l'intention des chômeurs ou des personnes non assurées, et les pouvoirs publics veillent à ce que la population soit tenue au fait des prestations familiales auxquelles elle peut prétendre, de sorte que quiconque ayant besoin d'une aide financière puisse en faire la demande.

13. Au Chili, le régime de retraite comporte trois volets : un volet solidarité (s'adressant aux personnes qui ne peuvent bénéficier d'aucun régime de retraite), un volet facultatif (visant à faciliter, à étayer et à encourager l'épargne vieillesse) et un volet cotisation (statutaire). Il comprend également des mesures visant expressément à lutter contre les inégalités entre les sexes tenant au fait que les femmes sont moins présentes que les hommes sur le marché du travail – et donc que leur revenu et leur épargne retraite sont plus modestes – et que leur espérance de vie est supérieure. Ce régime, qui a fait l'objet de réformes, offre aussi des incitations au recrutement des jeunes sous la forme d'une subvention qui favorise l'employabilité.

14. Par ailleurs, le Programme d'accompagnement psychosocial (Programa de acompañamiento psicosocial) favorise le perfectionnement des compétences et des capacités, ce qui va dans le sens de l'inclusion sociale et du développement autonome des familles, et le Programme d'accompagnement socioprofessionnel (Programa de acompañamiento sociolaboral) a pour objet d'améliorer la capacité des personnes de générer des revenus de manière autonome et partant d'accentuer leur employabilité et leur participation sur le lieu de travail. Des professionnels collaborent avec la famille et ses membres, tant sur le plan social que sur le lieu de travail.

15. En Colombie, la politique nationale de consolidation de la famille (Política pública nacional de apoyo y fortalecimiento a las familias en Colombia) englobe plusieurs programmes centrés sur la famille. Le programme intitulé « Más familias en acción » (Plus de familles en action) offre aux familles vulnérables ayant charge d'enfants des incitations monétaires en matière d'éducation et de santé, et le programme intitulé « Ingreso para la Prosperidad Social » (Des revenus aux fins de la prospérité sociale) vise à rehausser le niveau d'instruction des chefs de famille qui vivent dans la pauvreté. Enfin, les familles rurales et autochtones peuvent tirer parti de programmes conçus à leur intention.

16. Au Costa Rica, la stratégie intitulée « Estrategia Puente al desarrollo » (Passerelle pour le développement) vise à réduire la pauvreté dans la famille moyennant une approche multisectorielle et interinstitutionnelle. Elle donne accès au régime de protection sociale et à des programmes de perfectionnement des

capacités liées à l'emploi. Grâce à son volet socioéconomique, les membres de familles vulnérables se voient accorder un accès préférentiel à l'emploi.

17. En El Salvador, le Plan national de développement, de protection et d'inclusion sociale (2014-2019) (Plan nacional de desarrollo, protección e inclusión social) est le principal instrument qui sous-tend les mesures de réduction de la pauvreté. Ciblant tant les particuliers que les ménages, il couvre les aspects multidimensionnels de la pauvreté : éducation, conditions de vie, logement, emploi, sécurité sociale, santé, services de base et sécurité alimentaire. La nouvelle stratégie nationale d'élimination de la pauvreté (Estrategia para la erradicación de la pobreza), approuvée en 2017, vise les familles ayant des enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes, les étudiants qui travaillent, les personnes gravement handicapées et les personnes âgées de plus de 70 ans.

18. Le Programme de soutien temporaire au revenu (Programa de apoyo temporal al ingreso) a été remanié à la suite d'une évaluation. Il va actuellement de pair avec le Programme intitulé « Jóvenes con todo » (Tout pour les jeunes). En sus de transferts monétaires, il garantit désormais un taux plus élevé de fréquentation scolaire ainsi que des consultations de pédiatrie préventive.

19. En Grèce, des mesures visant à prévenir l'abandon scolaire (cours de rattrapage ou encore enseignement dans la langue maternelle) ciblent les enfants de ménages à faible revenu. Plusieurs universités s'emploient à exécuter un projet d'éducation des enfants roms, qui vise essentiellement l'enseignement préscolaire et la scolarisation dès les premières années du primaire. Les enfants réfugiés reçoivent un soutien psychosocial et ont accès à l'enseignement public.

20. À Malte, la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté et d'intégration sociale (2014-2024) est centrée sur les enfants, les personnes âgées, les chômeurs et les travailleurs pauvres. Elle met l'accent sur plusieurs facteurs de bien-être : revenu et prestations, emploi, éducation, santé et environnement, services sociaux ou encore culture.

21. Par ailleurs, le Projet LEAP a pour objet d'aider les familles à sortir de la pauvreté moyennant un certain nombre d'interventions qui aident : a) à accroître la présence des femmes sur le marché du travail ; b) à faire entrer les groupes défavorisés sur le marché du travail, à les y maintenir et à les faire progresser, ainsi qu'à lutter contre la segmentation du marché du travail ; c) à protéger et à épauler les familles en situation difficile moyennant la prestation de services de protection sociale.

22. Au Mozambique, les familles en situation de pauvreté et de vulnérabilité peuvent prétendre à une assistance sociale par le biais de la sécurité sociale de base et d'allocations logement. Le Ministère du genre, de l'enfance et de l'action sociale met en œuvre, par l'intermédiaire de l'Institut national d'action sociale, des programmes centrés sur la famille, tels que le Programme d'action sociale productive, qui favorise l'autonomie économique au moyen de travaux rémunérés de remise en état des routes d'accès et de gestion des déchets au niveau local.

23. Aux Philippines, le versement de subventions en espèces pour l'éducation et la santé est subordonné à certaines conditions. Les familles sont tenues d'envoyer leurs enfants à l'école, de les emmener régulièrement dans des centres de consultation médicale et de tirer parti des consultations prénatales et postnatales. En outre, les couples doivent assister régulièrement à des séances de développement familial.

24. Dans la Fédération de Russie, le Programme Capital famille offre depuis 2007 des incitations financières aux familles de deux enfants ou plus : en 2017,

l'allocation accordée se montait à 8 200 dollars des États-Unis. Cette prestation peut servir à améliorer les conditions de vie, couvrir les frais d'éducation ou encore être investie dans le fonds de retraite de l'un des parents. Son montant est indexé sur l'inflation. En sus des programmes fédéraux, des programmes régionaux versent aux familles ayant charge d'enfants des allocations en rapport avec la nutrition et la santé.

25. Au Swaziland, les pouvoirs publics passent actuellement en revue les politiques de protection sociale et les mesures ciblant les populations les plus vulnérables. Des subventions sont octroyées aux personnes âgées, aux anciens militaires, aux orphelins et aux enfants vulnérables, et une aide sociale partielle est accordée aux handicapés et aux personnes en situation d'extrême pauvreté.

C. Politiques familiales visant à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille et l'autonomisation des femmes et des filles

26. Le plein emploi et le travail décent pour garantir la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale était le deuxième grand objectif fixé au titre du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Bon nombre de pays ont pris des mesures en vue de concilier vie familiale et vie professionnelle, qui visent à améliorer les conditions de travail et à multiplier les moments que les parents passent avec les enfants.

27. Plusieurs États Membres ont pris des mesures prévoyant l'allongement du congé de maternité, un congé de paternité et un congé parental, ainsi que la possibilité de travailler à temps partiel ou par télétravail. Certains ont promulgué des lois qui améliorent les conditions de travail des salariés ayant des responsabilités familiales. Le service public fait ici souvent œuvre de pionnier par des mesures qui permettent aux fonctionnaires de concilier vie professionnelle et vie privée.

28. En Autriche, les femmes qui souhaitent réintégrer le marché du travail après avoir interrompu leur activité professionnelle pour des raisons familiales peuvent tirer parti d'un programme visant à mettre en concordance leurs aptitudes et les compétences requises pour des emplois donnés. Les ministères compétents et les universités publiques sont tenus d'établir et de publier des plans d'action ayant pour objet d'améliorer la situation des salariées, pour ce qui concerne la rémunération, l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et l'accession à des postes de direction. L'écart de rémunération entre les sexes est comblé moyennant l'augmentation du salaire minimum, et la hausse du salaire des femmes est obligatoire dans les entreprises de plus de 150 employés. Dans chaque province fédérale, des centres professionnels offrent aux femmes des conseils personnalisés quant à leurs perspectives de carrière, qui tiennent compte des inégalités entre les sexes. En outre, des audits sont effectués dans les entreprises et les municipalités en vue d'évaluer et d'améliorer leur contribution à l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Des mesures ont également été prises pour aider les hommes à concilier le travail et la vie de famille et les inciter à prendre un congé parental. Qui plus est, les parents sont tenus, au cours de l'année précédant l'entrée de l'enfant à l'école, de l'envoyer à la maternelle (gratuite) 20 heures par semaine.

29. En Azerbaïdjan, le code du travail prévoit des droits propres aux salariés ayant des responsabilités familiales, et les textes de loi sont régulièrement passés en revue et reconduits. Par exemple, la loi relative à la résiliation des contrats de travail a été modifiée de sorte qu'il est désormais interdit de résilier le contrat d'un salarié ayant à sa charge un membre de sa famille de moins de 18 ans et souffrant d'une santé

précaire ou d'un handicap majeur. Dorénavant, un parent seul ou un autre membre de la famille prenant soin d'un enfant de moins de 3 ans a droit à un congé en partie payé par le régime de sécurité sociale. D'autres mesures visent à protéger les femmes enceintes sur le lieu de travail et à établir des pauses d'allaitement pour les mères d'enfants en bas âge.

30. Au Cambodge, le Ministère des affaires féminines a mis à jour le plan d'action national sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, qui donne la priorité à l'autonomisation dans l'économie, l'éducation, la protection juridique, la santé, la prise de décisions, mais aussi pour ce qui concerne la croissance verte, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Des discussions ont été engagées pour offrir davantage de possibilités de formation professionnelle aux femmes, en particulier dans les secteurs scientifiques. De même, une plus grande attention est accordée à la formation spécialisée des fonctionnaires de sexe féminin.

31. En Hongrie, une allocation-logement est versée aux familles de trois enfants ou plus et des formules d'épargne-logement cautionnées par l'État ont été mises en place. Les parents qui attendent leur premier enfant ont droit à un avantage fiscal, à une indemnité pour la garde du nourrisson et à une allocation pour la garde à domicile jusqu'à ce que l'enfant ait eu deux ans accomplis. L'État accorde également des allocations pour l'éducation des enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 23 ans, soit une prestation pour la garde d'enfants en bas âge et une allocation de scolarité pour les enfants d'âge scolaire ou pour ceux qui poursuivent des études dans des établissements publics.

32. En Hongrie, la priorité est également accordée à l'appui aux mères qui réintègrent le marché du travail. Aussi le taux d'emploi des femmes a-t-il augmenté, grim pant de 50 % à 60,2 % ces six dernières années, soit le taux le plus élevé jamais enregistré depuis 20 ans. Les employeurs reçoivent également une aide à l'embauche de demandeurs à temps partiel qui rentrent de congé parental, ce qui a pour effet de promouvoir des formes d'emploi modulables.

33. En 2017 a été mis en place un système de garderie plus souple, différencié, axé sur la demande et mieux adapté aux besoins locaux. Il tient compte des horaires de travail des parents ainsi que des différentes possibilités de garde (pouponnières, mini-crèches, crèches d'entreprise et crèches familiales). En outre, le salaire des éducateurs qualifiés pour s'occuper de jeunes enfants a été récemment augmenté, et un prix a été créé pour récompenser chaque année les entreprises qui offrent des conditions de travail particulièrement favorables à la famille.

34. En El Salvador, le Gouvernement s'emploie à élaborer, dans une optique antisexiste et fondée sur le respect des droits fondamentaux, une politique de soins en coresponsabilité sociale (Política de coresponsabilidad social de los cuidados) qui tienne compte du travail non rémunéré dans le ménage et de ses répercussions sur la participation des femmes au marché du travail.

35. Au Chili, le dispositif de protection de l'enfance intitulé « Chili crece contigo » (Le Chili grandit avec toi) prend en compte les aspects biologiques, physiques, psychologiques et sociaux du développement de l'enfant. Ce dispositif, dont le champ d'action a été récemment élargi, épaulé l'enfant et la famille en leur donnant accès aux services universels. Il offre également une aide spéciale aux familles vulnérables pour ce qui est de la santé et de l'éducation, et il contribue à améliorer la situation au sein de la famille, du quartier et de la collectivité.

36. À Djibouti, des crèches ont été ouvertes dans les quartiers et les services de planification familiale ont été étoffés. Les médias s'emploient à promouvoir la

cohésion familiale et à diffuser des informations sur l'accès aux services sociaux, dont les femmes rurales peuvent bénéficier.

37. En Grèce, des investissements ont été réalisés en faveur de la création de crèches et de jardins d'enfants. Actuellement, les places de crèche à plein temps sont réservées en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent, ou dont l'un des parents est au chômage, aux enfants de familles vulnérables – telles que les familles nombreuses monoparentales, ou les familles dont les parents suivent une thérapie – ainsi qu'aux enfants de familles immigrantes.

38. En Jordanie, le Conseil national des affaires familiales exécute un projet visant à créer et épauler des pouponnières et des garderies d'enfants dans le secteur privé pour inciter les femmes à participer au marché du travail. Ce projet permet d'assurer aux femmes des modalités de travail flexibles et d'ouvrir des pouponnières et des garderies dans l'entreprise. Les aidants familiaux sont formés à l'éducation préscolaire. Il s'agit à la fois de favoriser l'autonomisation économique des femmes en les aidant sur le lieu de travail et de créer des emplois dans le secteur de l'éducation.

39. À Malte, la durée du congé de paternité vient d'être allongée et, depuis 2014, les parents qui travaillent ou étudient et qui ont à charge de jeunes enfants ont un accès gratuit à des services de garde. Le Gouvernement a créé un prix qui récompense les entreprises attachées à promouvoir, dans le principe comme dans la pratique, l'égalité des sexes moyennant des mesures qui vont au-delà de ce qui est requis par la législation. Les entreprises sont évaluées selon des critères établis et reçoivent l'assistance voulue pour aller de l'avant dans ce domaine.

40. Dans la Fédération de Russie, l'aménagement des modalités de travail et le télétravail sont en pleine expansion. Les femmes qui reviennent d'un congé parental de longue durée peuvent prétendre à une formation spéciale destinée à améliorer leurs qualifications professionnelles sur un marché du travail qui est compétitif.

41. Au Mozambique, où les femmes représentent environ 83 % de la main-d'œuvre des petites entreprises agricoles familiales, des mesures d'incitation financière ont été prises en faveur des cheffes d'entreprise. À titre d'exemple, afin d'améliorer l'accès des femmes au crédit, une stratégie de développement du secteur financier (2013-2022) est en cours d'exécution, qui a permis aux femmes de mieux accéder au crédit institutionnel. Plusieurs mesures ont été prises en faveur du développement rural, telles que la formation à l'éducation nutritionnelle et l'appui aux commerçants ruraux. Grâce à une initiative de la société civile, une banque qui s'adresse aux femmes a été créée de sorte à financer les entreprises ayant une femme à leur tête et à leur accorder la priorité.

42. Au Pérou, une loi fixant un ensemble de prescriptions techniques à l'intention des centres d'allaitement institutionnels et prévoyant des sanctions en cas de manquement aux obligations a été promulguée en 2016. Depuis 2010, le nombre de centres d'allaitement est passé de 0 à 927 dans le secteur privé et de 161 à 330 dans le secteur public. Les entreprises employant plus de 50 femmes en âge de procréer ont l'obligation d'ouvrir une crèche qui puisse accueillir au moins 16 enfants.

43. Au Rwanda, la politique nationale de la famille a été remaniée de sorte à rendre compte de l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Pour donner effet à la politique de développement du jeune enfant, le Ministère du genre et de la promotion de la famille a fixé une norme de service minimum pour que tous les prestataires, qu'il soient du secteur public ou du secteur privé, offrent des services de qualité, équitables et accessibles. Par l'intermédiaire du Réseau des dirigeantes rwandaises, le Ministère a lancé un programme de mentorat qui aide les jeunes filles à devenir de futures dirigeantes et cheffes

d'entreprise. Jusqu'à présent, ce programme a été mis en œuvre dans 17 établissements d'enseignement supérieur publics et privés.

44. Au Swaziland, les services de planification familiale, ciblant tant les hommes que les femmes, ont été étoffés et une loi a été promulguée, qui va dans le sens de la responsabilité parentale. Un comité de coordination du bien-être a également été mis en place afin de promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, compte tenu du rôle que celui-ci joue dans l'amélioration de la productivité et l'obtention d'une croissance économique soutenue.

D. Politiques de la famille mises en œuvre pour consolider l'intégration sociale et la solidarité entre les générations

45. Promouvoir l'intégration sociale et la solidarité entre les générations était un autre des grands objectifs fixés au titre du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Bon nombre de pays ont mis en œuvre des initiatives intergénérationnelles visant à encourager l'investissement en faveur des enfants, des jeunes et des personnes âgées dans le contexte familial et à faciliter les échanges entre générations.

46. En Autriche, il est désormais obligatoire d'évaluer l'impact sur la jeunesse de tous les projets de loi afin d'améliorer l'inclusion sociale des jeunes et de favoriser la solidarité entre les générations. Les jeunes de moins de 18 ans et les chômeurs de moins de 25 ans sans qualification sont tenus d'être scolarisés ou de suivre une formation professionnelle. Les jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation peuvent prétendre à un stage en entreprise et recevoir une formation spécialisée afin d'acquérir des aptitudes de base qui amélioreront leur employabilité.

47. Au Cambodge, le Ministère des affaires féminines exécute un projet centré sur l'éducation des enfants dans un état d'esprit positif, dans le cadre duquel les institutions compétentes s'emploient à promouvoir les compétences parentales. La diffusion de messages éducatifs par l'intermédiaire des médias afin de stimuler la culture et les traditions est une autre des initiatives intergénérationnelles.

48. En El Salvador, le programme intitulé « Nuestros mayores derechos » (Nos droits fondamentaux) vise à instaurer des comportements favorisant l'inclusion, et partant l'autonomie, la santé et la participation citoyenne des personnes âgées ainsi que le respect envers les anciens. Les personnes de plus de 70 ans qui vivent dans l'extrême pauvreté perçoivent une retraite de base universelle. Les dispositifs intitulés « Comunidades Solidarias Rurales » et « Comunidades Solidarias Urbanas » (Solidarité municipale en milieu rural et Solidarité municipale en milieu urbain) assurent une retraite de base universelle aux personnes âgées, et l'Institut salvadorien pour la réadaptation professionnelle et l'emploi encourage les échanges intergénérationnels.

49. En Grèce, la réforme du régime des retraites vise à en garantir la viabilité moyennant une réduction des droits à prestation. L'allocation-logement, la prise en charge dans un centre d'accueil de jour et l'allocation de solidarité sociale (pour les personnes sans assurance) sont autant de prestations auxquelles les personnes âgées peuvent prétendre. L'aide à domicile destinée aux handicapés et aux personnes âgées qui vivent seules offre des services sociaux et des soins infirmiers. Favorisant le maintien de ces personnes dans leur lieu de résidence, elle est principalement assurée par la municipalité. Des efforts sont faits pour améliorer l'intégration des jeunes sur le marché du travail, lesquels sont particulièrement touchés par le chômage.

50. En Hongrie, le régime de retraite favorise la solidarité intergénérationnelle et participe à la réduction des inégalités moyennant la redistribution des ressources entre générations. Tant l'emploi formel que le temps passé à élever les enfants sont pris en compte dans les droits à prestation de retraite. De surcroît, les grands-parents reçoivent des incitations financières pour s'occuper de leurs petits-enfants.

51. Le Gouvernement hongrois épaula les initiatives de la société civile et du secteur privé ; c'est ainsi qu'il décerne chaque année un prix destiné à récompenser les municipalités attachées à aider les personnes âgées et à promouvoir la collaboration entre générations. Les retraités peuvent se rendre dans des lieux de réunion pour seniors, qui offrent, gratuitement, des cours de langue et d'informatique, ainsi que des activités éducatives, culturelles ou divertissantes ayant pour effet de favoriser les échanges entre générations.

52. En Jordanie, le Conseil national chargé des affaires familiales, en collaboration avec le Comité national chargé de suivre l'exécution de la stratégie nationale relative aux personnes âgées, s'emploie à remanier cette stratégie à partir d'études de cas et de débats organisés sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, de renforcer leur confiance en soi et de perfectionner leurs aptitudes. La stratégie contribue de plus à resserrer les liens familiaux et à intensifier la communication et le dialogue entre générations.

53. Au Mozambique, des conférences et des débats sont organisés pour faire connaître les droits des personnes âgées. La loi relative à la promotion et la défense des droits des personnes âgées a été promulguée en 2014. Le deuxième plan national en faveur des personnes âgées (2015-2019), qui vise à améliorer le bien-être de ces personnes, est en cours d'exécution.

54. Au Pérou, la plateforme relative à la paternité (Plataforma de paternidades Perú) a vu le jour en 2015, dans le cadre de la campagne MenCare menée en Amérique latine pour promouvoir la responsabilité paternelle et encourager les hommes à s'occuper de leurs enfants. Elle regroupe des organisations et des institutions publiques, des associations de la société civile et des entreprises qui sont disposées, pour promouvoir des relations équitables entre les sexes, à inciter les hommes à aider à élever les enfants.

55. Au Swaziland, le Département de l'égalité des sexes et des questions familiales coordonne, à l'échelle nationale, les questions liées à la problématique hommes-femmes et à la famille, en soulignant que la cohésion sociale s'apprend dans la famille grâce à des relations empreintes de bienveillance réciproque. Les communautés jouent un rôle analogue, puisqu'elles se préoccupent, à leur niveau, du bien-être des familles. L'État, pour sa part, est conscient de l'importance du rôle joué par les grands-parents, qui bien souvent, dans les familles élargies, se chargent d'élever les petits-enfants.

56. Aux Philippines, les transferts monétaires à la famille, assortis de conditions, exigent des parents qu'ils assistent à des séances de développement familial ayant pour objet de perfectionner les connaissances et les compétences parentales. Les séances, qui ont lieu tous les mois, portent sur diverses questions relatives au développement de l'enfant.

57. Au Rwanda, le programme « Tubarere Mu Muryango » (Élevons les enfants au sein de la famille) contribue à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la protection de l'enfance et, partant, à la mise en place d'un meilleur régime de protection de l'enfance. Il s'agit au premier chef d'établir un dispositif national de protection de remplacement permettant aux enfants placés dans des foyers d'hébergement de retrouver leur famille et leur communauté. Un réseau professionnel de travailleurs sociaux et de psychologues a été créé à cette fin, qui

couvre l'ensemble du territoire. De même, la campagne nationale visant à favoriser des comportements parentaux positifs (2014-2018) donne la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant, en l'aidant à grandir dans un environnement exempt de violence et propice à un développement sain.

58. À Malte, la politique nationale en faveur du vieillissement actif (2014-2020) est axée sur des stratégies visant à assurer aux pensionnaires des maisons de retraite publiques un mode de vie plus actif sur les plans physique et cognitif. Les centres de jour pour personnes âgées s'emploient désormais à favoriser le vieillissement actif et l'apprentissage tout au long de la vie.

E. Développement de la recherche intéressant la famille et exécution d'activités de sensibilisation aux niveaux national et régional

59. La promotion de la connaissance des processus économiques, sociaux et démographiques intéressant la famille et ses membres, une attention particulière étant accordée aux droits et aux responsabilités de chaque membre, compte parmi les objectifs de l'Année internationale de la famille. Plusieurs États Membres et entités régionales ont apporté leur concours à des initiatives dans ce domaine.

60. Au Brunéi Darussalam, le Comité spécial chargé des femmes et de la famille commande des travaux de recherche afin de recenser les problèmes qui se posent et d'être en mesure de recommander des stratégies pour y remédier. Célébrée chaque année dans tout le pays, la Journée nationale de la famille vise à sensibiliser les citoyens à l'importance que revêt l'institution familiale au regard de l'harmonie sociale.

61. En Colombie, l'Institut colombien pour le bien-être familial (*Instituto Colombiano de Bienestar Familiar*) a mis au point de nouvelles méthodes afin de garantir la réussite des programmes préconisant la prestation mutuelle et réciproque de soins, la solidarité intergénérationnelle, l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, l'égalité des sexes, ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles. La stratégie intitulée « *Escuela para familias y comunidades rurales* » (École pour les familles et les communautés rurales) propose aux familles des programmes qui portent, entre autres thèmes, sur la culture de paix, la coopération intergénérationnelle, la participation citoyenne, l'adoption de comportements sains et la sexualité responsable.

62. À Malte, le Bureau national de statistique publie régulièrement des communiqués de presse et des rapports statistiques concernant diverses questions en rapport avec la famille : études démographiques annuelles, statistiques relatives aux conditions de vie et à la culture, statistiques relatives à la population et aux conditions sociales (par exemple recensement de la population et des logements), et statistiques relatives au marché du travail (dont des enquêtes trimestrielles sur la population active).

63. En outre, le Département d'études sur la famille de l'Université de Malte fait office de centre de référence pour l'ensemble des facultés, en ce sens qu'il s'occupe de rassembler les connaissances sur les questions relatives à la famille. Il s'emploie à encourager la recherche portant sur tous les aspects de la vie familiale et propose des cours y relatifs aux divers cycles. En outre, il organise des travaux pratiques, des séminaires et des conférences pluridisciplinaires sur ces questions, il collabore avec d'autres organismes et centres d'étude compétents, il sert de centre de documentation et, enfin, il offre des services consultatifs aux institutions gouvernementales et non gouvernementales chargées de venir en aide aux familles.

64. Toujours à Malte, diverses initiatives ont été lancées en vue de faire prendre conscience de certaines questions relatives à la famille, notamment la violence domestique, l'éducation positive, la lutte contre la discrimination ou encore la maltraitance. Les campagnes de sensibilisation à l'éducation positive, à la démence et à la lutte contre le harcèlement en ligne ont été menées avec l'appui du Ministère de la famille, des droits de l'enfant et de la solidarité sociale.

65. Dans la Fédération de Russie, une journée nationale de la famille, de l'amour et de la foi a été instituée afin de défendre les valeurs familiales traditionnelles. Par ailleurs, les chefs d'État de la Communauté d'États indépendants ont fait de 2017 l'Année de la famille.

66. Au Rwanda, une campagne d'un mois consacrée à la thématique de la famille est lancée chaque année depuis 2011. À cette occasion, diverses activités sont menées pour sensibiliser la population à la lutte contre les problèmes auxquels les familles rwandaises sont confrontées et privilégier les valeurs socioculturelles qui renforcent les liens familiaux et la solidarité. Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation mettent l'accent sur la manière dont les femmes pourraient tirer parti des débouchés économiques et sur les dispositifs de soutien mutuel et d'amitié au service des familles vulnérables.

67. Pour ce qui est de l'Union européenne, un projet de grande envergure intitulé « FamiliesAndSocieties », exécuté dans le cadre du septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche et de développement technologique, a permis d'étudier la diversité des modèles familiaux, d'évaluer l'adéquation des politiques au regard de l'évolution des structures familiales en Europe et d'accentuer l'importance des données factuelles dans la prise de décision. D'une durée de quatre ans, ce projet a tiré avantage de la collaboration de 25 organismes de recherche issus de 15 pays européens, de trois acteurs transnationaux appartenant à la société civile, ainsi que de 80 parties intéressées sur les plans national et international. Les résultats présentés sur le site Web du projet – documents de travail, publications, nouvelles bases de données et notes d'orientation – ainsi que le rapport qui a été publié pour en diffuser les recommandations d'ordre stratégique font progresser les connaissances quant aux aspects qui font que les politiques arrêtées favorisent le bien-être, l'inclusion et le développement social et viable des familles dans divers contextes. Du fait que ces résultats ont été rendus publics, accompagnés des principales constatations et de recommandations d'ordre stratégique, les décideurs sont plus à même d'élaborer des politiques susceptibles de remédier aux problèmes sociaux liés à la vulnérabilité chronique au sein des sociétés et entre les générations¹

III. Politiques et programmes relatifs à la famille aux fins de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et de leur suivi au niveau international

A. Assemblée générale

68. Lors des débats que la Troisième Commission a tenus à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, les États Membres ont pris note des progrès récemment accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques familiales. De nombreuses délégations ont rappelé la corrélation entre politiques familiales et réalisation des objectifs de développement durable.

¹ Voir www.familiesandsocieties.eu.

69. Soulignant l'importance que revêtait le suivi de l'Année internationale de la famille, le Groupe des 77 a vivement encouragé les États Membres à poursuivre leurs efforts en vue de mettre sur pied des politiques en faveur de la famille, en particulier pour ce qui est de lutter contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale, de prévenir la violence, de concilier vie professionnelle et vie familiale et d'œuvrer à la solidarité intergénérationnelle.

70. Le Groupe des États d'Afrique a réaffirmé la pertinence du Plan d'action africain pour la famille et insisté sur le fait que la famille constituait une structure fondamentale permettant de protéger les personnes vulnérables et de réaliser les objectifs de développement durable. Il a par ailleurs estimé que l'Organisation devait accorder une plus grande attention à l'institution familiale.

71. Considérant qu'elle jouait un rôle dans l'inclusion et l'intégration sociales, plusieurs États Membres ont fait observer que la structure familiale était un élément indispensable à l'inclusion de tout un chacun, en particulier des jeunes, des handicapés et des personnes âgées. Les États Membres ont également jugé que la famille revêtait une grande importance au regard de l'éducation et de l'intégration sociale des enfants, autant d'éléments qui contribuaient à la formation de capital humain, tout en soulignant qu'elle pouvait prendre de multiples formes selon les divers systèmes politiques, sociaux et culturels.

72. Conscients que les familles agissaient comme autant d'agents du développement, les États ont déclaré avoir investi en faveur de politiques permettant aux familles de développer leurs aptitudes sociales et culturelles. Parmi les mesures de lutte contre la pauvreté qu'ils avaient prises figurait en bonne place l'octroi de transferts monétaires assortis de conditions telles que la scolarisation et la consultation de centres de santé obligatoires, voire la participation à des stages de développement familial.

73. Pour l'Union européenne, il importait de défendre l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, le partage des tâches domestiques entre hommes et femmes, ainsi que la réduction de l'écart de rémunération entre les sexes.

B. Commission du développement social

74. Lors des débats de la cinquante-cinquième session de la Commission du développement social, tenue du 1^{er} au 10 février 2017, le Groupe des États d'Afrique a rappelé le rôle crucial que jouait la famille dans le développement culturel, politique et socioéconomique et souligné à quel point il importait que des mesures concrètes soient prises en vue d'améliorer le bien-être des familles eu égard à la lutte contre la pauvreté, à l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et à la solidarité intergénérationnelle.

75. La délégation qatarienne a rappelé que les programmes et politiques en faveur de la famille constituaient des instruments importants pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités, pour encourager la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que pour favoriser l'intégration sociale et la solidarité intergénérationnelle, afin de faciliter l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

76. Concernant les efforts déployés pour venir à bout de la pauvreté, plusieurs représentants ont déclaré que des transferts monétaires (assortis de conditions ou non) étaient proposés aux personnes et aux familles vulnérables. Ainsi, au Brésil, le dispositif d'allocations familiales (*Bolsa Familia*), récemment remanié, permet de compléter les revenus de plus de 50 millions de familles. Ayant accès aux services

sanitaires et éducatifs, les ménages sont de plus encouragés à se tourner vers les activités de développement de la petite enfance. Récemment mise en place, la stratégie nationale d'insertion sociale et d'intégration économique vise à stimuler les activités génératrices d'emploi et de revenus. Les politiques sociales ainsi mises en œuvre permettent de mener à bien 20 programmes sociaux intéressants : le logement, l'accès à l'électricité et aux services sanitaires, ainsi que la lutte contre le travail des enfants.

77. Au Paraguay, des transferts monétaires assortis de conditions sont proposés aux familles vivant dans la pauvreté, dont 70 % ont une femme à leur tête. D'autres programmes d'aide destinés aux familles, y compris autochtones, visent à développer les capacités productives des membres de la famille pour leur permettre de sortir de la pauvreté. En Suède, la politique familiale met l'accent sur les soins et l'éducation en faveur de la petite enfance, ce qui, aux yeux des autorités, semble être le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté. En Thaïlande, un dispositif d'allocations familiales, dont 190 000 enfants ont récemment bénéficié, a été institué en faveur des familles vulnérables. En Pologne a été lancé en 2016 le programme intitulé « *Rodzina 500 plus* », dans le cadre duquel des transferts monétaires sont proposés aux familles comptant au moins deux enfants, de façon à consolider la stabilité économique des ménages et à répondre aux défis d'ordre démographique. Alors qu'une aide aux ménages dirigés par une femme est proposée en République islamique d'Iran, au Malawi les transferts monétaires aux familles vulnérables, qui visent à réduire la pauvreté, améliorer la nutrition et encourager la scolarisation des enfants, sont assortis de conditions. Au Zimbabwe, le programme de protection sociale fondé sur l'activité génératrice de revenus permet de créer des emplois dans la construction d'infrastructures locales destinés aux ménages vulnérables, s'inscrivant ainsi en sus des transferts monétaires.

78. En Indonésie, l'État, soucieux d'œuvrer à la stabilité de la famille, propose plusieurs dispositifs de protection sociale parmi lesquels une « carte prospérité familiale », qui donne gratuitement accès aux services sanitaires et éducatifs pour les enfants et procure des transferts monétaires assortis de conditions, permettant l'achat de fournitures scolaires et autres produits de première nécessité. Pour ce qui est de l'Autriche, le représentant a fait observer qu'en l'absence de mesures d'appui aux familles, la pauvreté augmenterait de 4 % à l'échelle nationale.

79. Plusieurs États Membres ont présenté les mesures qu'ils avaient prises pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. En Autriche, le réseau d'entreprises au service de la famille regroupe diverses entreprises qui offrent un environnement de travail adapté à la vie familiale et qui y voient un avantage concurrentiel. Pour promouvoir l'égalité des sexes, les autorités ont revu à la hausse l'enveloppe budgétaire affectée aux structures d'accueil pour enfants, et une prime est désormais offerte aux pères qui prennent un congé de paternité.

80. En Europe, des mesures ont été prises en faveur du congé parental en vue de concilier vie professionnelle et vie familiale et de prévenir la violence domestique. À Cuba, les politiques familiales, axées sur les mères, visent elles aussi principalement à trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et à prévenir les actes de violence.

81. Plusieurs États Membres ont présenté les mesures qu'ils avaient prises en faveur de la solidarité intergénérationnelle. Au Portugal, les versements au titre de la solidarité tendent à stimuler la solidarité intergénérationnelle. Aux Philippines, des cours de développement familial sont proposés en vue d'inciter la population à entretenir des rapports familiaux salutaires. Au Brésil, le programme intitulé « *Programa Criança Feliz* » (programme en faveur du bonheur des enfants) s'inscrit dans le cadre d'une démarche pluridisciplinaire qui met l'accent sur le

développement de la petite enfance. En République de Corée ont été mises en place diverses mesures destinées à renforcer la résilience de tous les types de structures familiales, au moyen de services d'orientation professionnelle et d'éducation parentale, ainsi que de services conçus spécifiquement pour les différents types de famille, à l'instar des familles monoparentales ou des familles adolescentes. En Chine, les couples sont désormais encouragés à concevoir deux enfants, de façon à assurer une croissance démographique équilibrée.

82. En ce qui concerne l'élaboration de politiques familiales sur le plan national, au Kenya de nouveaux textes de loi ont été adoptés concernant le congé de maternité et de paternité, l'allocation logement et la protection sociale, ainsi qu'une réforme des lois relatives à la famille, notamment eu égard à la protection contre la violence domestique. Au Botswana, une politique familiale est en cours d'élaboration, en consultation avec les parties prenantes. Au Qatar, de nouvelles lois ont été adoptées, qui visent à défendre les droits fondamentaux de tous les membres de la famille et à permettre aux familles de contribuer pleinement au développement. Le représentant du Brésil a indiqué que la cellule familiale n'était pas en soi titulaire de droits en ce que ses membres l'étaient à titre individuel. Le Brésil et la République de Corée reconnaissent l'existence de diverses structures familiales, tandis que la Colombie était d'avis qu'il convenait d'examiner le sujet au sein de la Commission.

83. Concernant l'échange de bonnes pratiques au niveau régional, la Plateforme européenne pour l'investissement dans l'enfance s'attache à évaluer les politiques relatives à la famille et à l'enfance et à encourager l'échange de bonnes pratiques.

84. Outre les réunions de la Commission du développement social, nombre de manifestations organisées en marge de la session étaient axées sur divers aspects des politiques familiales. Organisée par l'International Federation for Family Development (IFFD) en coopération avec la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation, la réunion d'information intitulée « *Leaving no one behind: promoting youth inclusion through quality education for all* » (Ne pas faire de laissés-pour-compte : promouvoir l'intégration des enfants grâce à une éducation de qualité pour tous) visait à démontrer à quel point il importait d'offrir une éducation de qualité aux enfants, de façon à en faire des citoyens responsables. Il y a été souligné que l'éducation préscolaire favorisait la réussite future des enfants.

85. Avec l'appui de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation, le Doha International Family Institute a organisé une table ronde intitulée « *Fighting poverty: a case for investing in family oriented policies and programmes* » (Lutter contre la pauvreté : investir en faveur de politiques et programmes axés sur la famille). Les experts présents ont insisté sur le fait que les questions en rapport avec la famille devaient systématiquement être prises en compte dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment de l'objectif n° 1 visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Cette réunion a été l'occasion d'exposer les perspectives régionales et les données relatives à la pauvreté et à la protection sociale de la région des États arabes².

86. L'organisation non gouvernementale Make Mothers Matter a tenu une réunion sur la parentalité et l'éducation du petit enfant au service de la lutte contre la pauvreté intergénérationnelle, dans l'esprit de l'initiative mondiale lancée par l'organisation non gouvernementale Childhood and Early Parenting Principles (CEPP). L'accent a porté sur la phase critique du développement de l'enfant située entre la naissance et 3 ans. L'importance accordée au développement de l'enfant à

² Voir www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2017/01/Invitation-DIFI-Side-Event.pdf.

cet âge non seulement engendre des retombées positives tout au long de la vie, mais est de plus susceptible de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté et de déboucher sur l'édification d'une société apaisée. Ces objectifs peuvent aussi être atteints au moyen d'une éducation préscolaire axée sur la santé et la nutrition de qualité, la sécurité, la protection, ainsi que sur l'enseignement³.

C. Initiatives du système des Nations Unies

87. Dans sa réponse à la note verbale envoyée par le Secrétariat pour donner suite à la résolution 71/163 de l'Assemblée générale, le PAM a précisé qu'il importait de promouvoir, de protéger et d'étayer l'allaitement naturel en ce qu'il constituait une mesure favorable à la famille allant dans le sens de l'objectif de développement durable n° 2. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour éliminer la faim d'ici à 2030, le PAM est d'avis que l'allaitement maternel, dans des conditions optimales, pourrait sauver la vie, chaque année, de quelque 823 000 enfants de moins de cinq ans. Grâce à ses programmes et aux partenariats qu'il a conclus, le Programme s'efforce d'atteindre, à l'échelle mondiale, les objectifs visant à améliorer la nutrition des mères, des nourrissons et des jeunes enfants, et notamment de faire passer le taux d'allaitement au sein exclusivement pendant les six premiers mois de vie de 38 % à 50 % au moins pour tous les nourrissons.

88. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a, pour sa part, souligné que le contexte social dans lequel évoluaient les familles avait des incidences fondamentales sur l'éducation et le développement durable. La réalisation des objectifs de développement durable n° 4 et n° 5 exigeait l'engagement des personnes, des populations locales, des institutions et de la société. Le contexte socioculturel dans lequel évoluaient les familles, ainsi que les processus de socialisation qui y étaient à l'œuvre, jouaient un rôle clef en ce qu'ils avaient une incidence tant sur l'accès de chacun au jeu dès le plus jeune âge et à l'éducation tout au long de la vie, que sur l'assimilation des connaissances.

89. Le rapport de l'UNESCO intitulé *Déchiffrer le code : l'éducation des filles et des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM)* montre que l'intérêt des filles envers la science et la technologie est fortement influencé par le cadre familial dans lequel elles évoluent. Les attentes des parents jouent un rôle majeur dans le façonnement du comportement des filles et de leur intérêt vis-à-vis de ces disciplines. De par le milieu familial, les expériences qu'ils ont vécues et le soutien qu'ils apportent, les parents exercent un fort ascendant sur les choix de carrière de leurs enfants. Afin de permettre aux filles d'accéder aux études et aux carrières en lien avec ces spécialités, il convient de sensibiliser à ces questions non seulement les parents, qui sont ceux qui, en premier lieu, élèvent les enfants, mais aussi la famille dans son ensemble⁴.

90. En ce qui concerne les politiques en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) propose la mise en place de congés parentaux et de congés maladie flexibles assortis de taux élevés de remplacement du revenu dans les pays bénéficiant d'un marché de l'emploi structuré, ainsi que d'allocations familiales et de prestations pour enfant à charge de façon à encourager les hommes à participer aux tâches familiales dans tous les pays. Elle recommande aussi d'investir dans des services d'éducation des enfants abordables et de qualité et d'élaborer à cet égard des stratégies ambitieuses qui reposent sur une réglementation publique adaptée et des fonds publics suffisants. Il conviendrait

³ Voir <https://cepprinciples.org/news-events/>.

⁴ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002534/253479E.pdf>.

également de mettre sur pied des stratégies qui tirent parti des intérêts communs aux travailleurs sociaux et aux bénéficiaires⁵.

91. Le Bureau international du Travail (BIT) rappelle qu'il importe de réduire l'écart de rémunération entre les sexes. Il affirme que les politiques sociales influent sur les choix de carrière des femmes et qu'elles sont susceptibles d'aider ces dernières à concilier activité professionnelle et responsabilités familiales lorsqu'elles facilitent le réaménagement des modalités de travail ou l'éducation des enfants. Elles contribuent également à combler l'écart résultant de la division du travail fondée sur le sexe en ce qui concerne l'éducation des enfants, elles agissent sur l'offre de main-d'œuvre et elles permettent de changer le regard porté sur la valeur du temps consacré au travail domestique non rémunéré. Ainsi, les politiques sociales – notamment pour ce qui est du congé parental, de l'éducation des enfants, du droit à des horaires de travail souples et à des prestations versées au titre de la protection sociale pour le travail domestique non rémunéré, ont des retombées directes sur l'écart de rémunération entre les sexes⁶.

92. La nature des prestations sociales offertes dans un pays donné a des répercussions sur le coût que les femmes supportent pour devenir mères et sur la répartition de ces dépenses en fonction du milieu social, du niveau d'instruction et de la place qu'elles occupent sur le marché du travail. Il faudrait donc qu'il soit possible, ne serait-ce que temporairement, de quitter un poste rémunéré tout en préservant le respect dû à la fonction parentale et en ayant accès à des infrastructures adaptées et des services de garde abordables, et en disposant du temps ainsi que des ressources financières nécessaires ; ceci peut être obtenu par divers moyens : réglementation des heures de travail, salaires décents, congés payés, allocations familiales, prestations pour enfant à charge et octroi de points suffisants pour obtenir une bonne pension de retraite. Enfin, les organismes nationaux de statistique devraient régulièrement publier des enquêtes sur les budgets-temps afin de rendre visible le travail domestique non rémunéré et d'aider à évaluer les effets des politiques et des investissements mis en place⁶.

93. Le Département des affaires économiques et sociales, par l'intermédiaire de la Division des politiques sociales et du développement social, poursuit l'action qu'il mène en vue de mettre au jour et démontrer l'importance que revêtent les diverses politiques familiales au regard de la réalisation de plusieurs objectifs et cibles de développement durable.

94. En 2017, il a axé ses travaux sur le rôle que joue la famille dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, qui vise à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Toujours en 2017, il a organisé, en coopération avec la Division de la sensibilisation du public, qui relève du Département de l'information, la célébration de la Journée internationale des familles, qui avait pour thème « Familles, éducation et bien-être ». Il s'agissait de sensibiliser l'opinion publique à l'importance du cadre familial dans la réussite scolaire des enfants. Les intervenants, qui représentaient le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la société civile, les milieux universitaires et les médias, ont souligné

⁵ Voir ONU-Femmes, « Redistributing unpaid care and sustaining quality care services: a prerequisite for gender equality », disponible à l'adresse suivante : http://socialprotection-humanrights.org/wp-content/uploads/2016/03/Brief-5_Redistributing-Unpaid-Care-and-Sustaining-Quality-Care-Services.pdf.

⁶ OIT, *Closing the Gender Pay Gap : A Review of the Issues, Policy Mechanisms and International Evidence* (Genève, 2016), disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_540889.pdf.

l'importance de l'éducation préscolaire et le rôle des parents et des aidants familiaux dans le développement cérébral de l'enfant⁷.

95. Plusieurs manifestations notables tenues en marge de la cinquante-cinquième session de la Commission du développement social ont été organisées par la Division des politiques sociales et du développement social, en collaboration avec la société civile. Certaines d'entre elles étaient parrainées par des États Membres intéressés.

96. Organisée en partenariat avec l'IFFD, la table ronde sur le thème villes inclusives et familles viables a fait ressortir l'importance d'adapter la ville aux besoins de la famille et de toutes les générations. Elle a également mis en lumière les défis engendrés par le phénomène généralisé d'urbanisation rapide, susceptibles d'être surmontés grâce à la coopération intergénérationnelle⁸.

97. Organisée par les missions permanentes de l'Argentine et de l'Autriche auprès de l'Organisation en coopération avec la Division des politiques sociales et du développement social, une autre manifestation portait sur les relations intergénérationnelles, l'accent étant mis sur la diversité des classes d'âge et ses effets sur l'élaboration de mesures en faveur de la jeunesse. Les participants ont attesté le rôle crucial que jouaient de saines relations intergénérationnelles au sein de la société et ils ont indiqué qu'il convenait de définir des politiques adaptées, axées sur le développement des jeunes, la justice intergénérationnelle, les changements structurels du marché de l'emploi, l'obtention de pensions de retraite, la prestation de soins aux personnes âgées et autres questions connexes⁹.

D. Initiatives de la société civile

98. De nombreuses organisations de la société civile ont lancé des initiatives aux niveaux national et régional, contribuant ainsi à la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Dans les activités de sensibilisation qu'il a récemment entreprises, le réseau COFACE Families Europe (anciennement Confédération des organisations familiales de l'Union européenne) a présenté sa vision de la réconciliation des sphères économique et sociale, et rappelé que les familles avaient besoin de ressources, de services et de temps. Ce réseau plaide en faveur d'une réforme des textes de loi allant dans le sens de l'avant-projet de directive de l'Union européenne sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée¹⁰. À l'occasion de la célébration de la Journée internationale des familles, le 15 mai dernier, il a lancé une consultation européenne sur les aidants familiaux dans 16 pays¹¹. Par ailleurs, la conférence qu'il organise annuellement, intitulée « Families on the Move », a, en 2017, mis en lumière le sort des familles migrantes¹².

99. Le Walmart Centre for Family and Corporate Conciliation de l'école de commerce IAE, en Argentine, a organisé plusieurs activités de sensibilisation auxquelles a participé la Division des politiques sociales et du développement

⁷ Voir www.un.org/development/desa/family/international-day-of-families/idf2017.html.

⁸ Voir www.familyperspective.org/vid/vid-0173-en.php.

⁹ Voir www.berndmarin.eu/en/55th-session-of-the-commission-for-social-development-in-ny-2/.

¹⁰ Voir COFACE Families Europe, « Families on the edge. Building a comprehensive European work-life balance reality », disponible à l'adresse suivante : www.coface-eu.org/wp-content/uploads/2016/12/COFACE-paper_Families-on-the-edge_v4.pdf.

¹¹ Voir www.coface-eu.org/disability/study-family-carers. Les conclusions de cette étude seront présentées au Parlement européen le 30 novembre 2017 (voir www.coface-eu.org/disability/study-who-cares-in-europe).

¹² Voir www.coface-eu.org/consumers/families-on-the-move.

social. Celles-ci portaient sur divers aspects de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et mettaient en lumière la question du travail domestique non rémunéré.

100. Créé à l'initiative de la Home Renaissance Foundation avec le concours scientifique du Walmart Centre for Family and Corporate Conciliation et du Culture, Work and Care Research Centre de l'école de commerce INALDE, en Colombie, l'indice mondial de la qualité du foyer repose sur une étude comparative réalisée dans 20 pays¹³. Cet index rend compte de la façon dont le travail domestique est perçu et de sa contribution au développement humain. Le rapport y relatif recommande de mettre l'accent sur l'éducation et les stratégies de communication, ainsi que d'œuvrer à l'adoption de textes de loi confirmant que le partage des tâches familiales relève de la responsabilité sociale¹⁴.

101. Le Walmart Centre for Family and Corporate Conciliation a publié la 4^e édition de son guide de bonnes pratiques sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale intitulé « *Hacia una Responsabilidad Compartida: Familia, Empresa y Sociedad* » (Vers une responsabilité partagée : famille, entreprise et société). Cet ouvrage présente des bonnes pratiques à caractère novateur et expose les moyens d'inciter les militants locaux, les syndicats et le public à s'engager en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et de contribuer ainsi à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable¹⁵.

102. Le Consortium of Institutes on Family in the Asian Region et le Family Council of Hong Kong (Chine) ont organisé, à l'occasion de la remise du Wofoo Asian Award for Advancing Family Well-being des journées d'échange qui se sont tenues à Hong Kong les 16 et 17 juin 2017. Y ont pris part des chercheurs, des travailleurs sociaux, des professionnels de la santé, des médecins généralistes et des étudiants représentant les milieux universitaires, les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé. Les équipes finalistes ont présenté leurs projets avant d'être rejointes par les lauréats de l'édition 2014 de façon à mettre en lumière les progrès accomplis depuis cette date. Ces projets portaient notamment sur les questions suivantes : sensibilisation des jeunes grâce aux technologies de l'information et des communications, situation des parents dont les enfants présentent des troubles du développement ; addiction aux jeux vidéo chez les jeunes, situation des mères toxicomanes, personnes atteintes d'un cancer et leur famille, engagement intergénérationnel, et situation des parents dont les enfants présentent des troubles du comportement¹⁶.

103. Au Nigéria, l'Institut d'intégration de la vie professionnelle et familiale (Institute for Work and Family Integration), en partenariat avec l'IFFD, l'Association nigériane pour le développement de la famille (Nigerian Association for Family Development), le Ministère de l'éducation et le Ministère de la condition féminine et du développement social, a organisé une conférence internationale sur la famille et le développement durable, axée sur la promotion d'une éducation de qualité ouverte à tous. Les participants ont rappelé avec force que l'éducation était un droit fondamental, dont l'exercice était capital au regard du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

104. La section de Vienne du Comité pour la famille poursuit son action de sensibilisation aux problèmes que rencontrent les familles et met l'accent sur le partage de bonnes pratiques et de solutions novatrices aux niveaux national et local.

¹³ Voir www.globalhomeindex.org/eng/index.html.

¹⁴ Les résultats de l'enquête sont disponibles à l'adresse suivante : www.globalhomeindex.org/informes/english/primer_informe/index.html.

¹⁵ Voir www.iae.edu.ar/es/Landings/Confye/flipbook2017/index.html.

¹⁶ Voir www.cifa-net.org/content.aspx?urlkey=6rkVkmV5tsETeOsO.

Il s'est récemment penché sur un certain nombre de questions relatives à l'objectif de développement durable n° 4, : initiatives sur l'éducation des enfants, bien-être des adolescents ou encore engagement de la famille en faveur de l'alphabétisation et de l'apprentissage¹⁷.

105. Partie à la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies, la section de New York du Comité pour la famille organise des activités de sensibilisation sur diverses questions relatives à la famille. Parmi les sujets dont il a récemment été question, on citera les droits et les responsabilités des parents, l'importance du père au sein de la famille, le bien-être des enfants, ainsi que les effets des migrations sur la structure et le fonctionnement de la famille. A l'occasion de la Journée internationale des familles, le Comité a organisé une table ronde sur le rôle des parents dans l'épanouissement des enfants¹⁸.

IV. Conclusions

106. Les initiatives nationales dont il est question dans le présent rapport montrent que les États Membres ont progressé dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes axés sur la famille, dans le cadre de la réalisation et du suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille.

107. De nombreux États Membres sont conscients qu'en raison de leur nature intersectorielle, les politiques familiales doivent être élaborées et mises en œuvre dans le cadre plus large des politiques sociales. Pour ce faire, il est indispensable de disposer d'un cadre institutionnel puissant. Par conséquent, certains États Membres ont poursuivi ou lancé des stratégies, des politiques et des programmes nationaux axés sur la famille, dont la mise en œuvre est gérée par les institutions nationales chargées des politiques familiales ou par diverses entités, en fonction des priorités nationales.

108. De nombreux États Membres ont étoffé les politiques familiales visant la lutte contre la pauvreté, l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, l'intégration sociale et la solidarité intergénérationnelle, comme cela est recommandé dans le cadre du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Ils les considèrent comme des outils propices à la réalisation des objectifs de développement durable n° 1 à 5.

109. Les transferts monétaires universels et ceux assortis de conditions, souvent associés à des allocations pour enfant à charge, continuent d'occuper une place de choix dans la lutte contre la pauvreté un peu partout dans le monde. Ils permettent généralement de faire reculer le taux de pauvreté et d'améliorer les résultats obtenus en matière de santé et d'éducation des enfants.

110. L'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale constitue une priorité pour de nombreux pays. Certains ont œuvré en faveur du réaménagement des modalités de travail, notamment par le télétravail ou le travail à temps partiel. Le congé de paternité est également de plus en plus courant, alors que la participation des pères à la vie familiale ne cesse d'être mise en avant. Néanmoins, les congés de paternité sont généralement mal pris en charge et demeurent très courts.

111. Il est de plus en plus largement admis que les politiques et les programmes visant à garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale vont dans le

¹⁷ Voir www.viennafamilycommittee.org.

¹⁸ Voir www.ngofamilyny.org.

sens de l'égalité des sexes. Non seulement ils contribuent à l'autonomisation des femmes, en permettant d'accroître leur participation au marché du travail, mais encore ils encouragent une répartition plus équitable des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes. Par conséquent, le réaménagement des modalités de travail n'a cessé de gagner du terrain, particulièrement dans le secteur public. À cet égard, certaines enquêtes indiquent qu'il existe une corrélation entre ces modalités novatrices, à l'instar du télétravail, et une hausse de la productivité.

112. La rapidité des changements démographiques, notamment le vieillissement de la population et le recul de la fécondité dans certaines régions, oblige les pouvoirs publics à revoir les politiques familiales et à investir dans des politiques et des programmes intergénérationnels. Ces mesures visent notamment à investir dans des installations intergénérationnelles et à encourager les interactions entre les générations. Dans ce contexte, certains États ont également investi dans l'éducation parentale afin d'améliorer le bien-être des enfants. Il faudra réaliser davantage d'évaluations afin de déterminer les effets à long terme et l'efficacité de ces programmes.

113. La réussite des politiques familiales dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est tributaire de leur intégration aux politiques nationales de développement dans leur ensemble.

114. L'efficacité des programmes et des politiques familiales est subordonnée à l'évaluation qui doit en être régulièrement faite. Il convient donc de mener des travaux de recherche, d'ordre tant qualitatif que quantitatif, sur les structures familiales, sur les besoins qui sont les leurs et les défis auxquels elles sont confrontées, ainsi que sur l'évolution des relations intergénérationnelles. Ces recherches doivent être axées sur les nouvelles tendances à l'œuvre et mesurer les effets des politiques familiales mises en place. Il importe, à cet égard, de mener des études d'impact en vue d'évaluer l'effet des politiques socioéconomiques sur la famille afin de s'assurer que les politiques nouvellement arrêtées permettront effectivement de relever les nombreux défis auxquels les familles sont confrontées dans un monde en pleine évolution.

V. Recommandations

115. **Les États Membres sont invités à se pencher sur les recommandations suivantes, préconisant :**

a) De poursuivre l'action menée, au plan national, en faveur de la réalisation et du suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille ;

b) De poursuivre l'action menée, au plan national, en faveur de la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et les questions d'ordre intergénérationnel ;

c) De continuer de tenir compte du fait que les politiques et les programmes axés sur la famille sont indispensables à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin notamment d'éliminer la pauvreté et la faim, de promouvoir le bien-être de tous à tout âge, d'assurer des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et de parvenir à l'égalité des sexes ;

d) D'accentuer la coopération avec la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé en vue de l'exécution des politiques et des programmes axés sur la famille ;

e) De contribuer à la recherche sur la famille ainsi qu'à la réalisation d'études d'impact, de façon à s'attaquer effectivement aux problèmes rencontrés par les familles ;

f) De poursuivre l'échange de bonnes pratiques concernant l'élaboration de politiques familiales aux niveaux national, régional et international.
